

Construire un avenir pour une pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire

Conférence régionale
7-9 mars 2016, Alger, Algérie



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



General Fisheries Commission
for the Mediterranean
Commission générale des pêches
pour la Méditerranée



CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE «CONSTRUIRE UN AVENIR POUR UNE PÊCHE ARTISANALE DURABLE EN MÉDITERRANÉE ET EN MER NOIRE»

7-9 mars 2016 – Alger, Algérie

Préambule

La conférence régionale «Construire un avenir pour une pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire» (7-9 mars 2016, Alger, Algérie) a enregistré une forte participation, avec notamment la présence de plus de 200 participants, notamment des responsables politiques, scientifiques, professionnels, représentants des pêcheurs, travailleurs du secteur de la pêche, organisations de la société civile, ONG, instituts de recherche, organisations internationales, etc. Cette conférence a été organisée par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et le Département des pêches et de l'aquaculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), y compris ses projets régionaux en Méditerranée, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche de la République Algérienne Démocratique et Populaire, et en partenariat avec CIHEAM-Bari, MedPAN et WWF.

En 2013, le Premier symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire (27-30 novembre 2013, Malte) avait permis de placer l'accent sur les principaux défis et les opportunités pour le développement durable du secteur de la pêche artisanale dans la région. Depuis, ces questions n'ont cessé de gagner en importance dans les discussions portant sur la gestion de la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire et dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue.

Cette conférence régionale se présente comme une occasion pour apporter une réponse pratique aux résultats du Symposium de Malte, en vue de tirer profit de l'élan généré pour proposer une stratégie tangible pour garantir le développement durable de ce secteur à l'avenir. Les études de cas concrètes réalisées ont permis d'approfondir davantage les thèmes clés qui se sont dégagés du Symposium et la présentation de leurs résultats s'est déroulée de manière à encourager les discussions et les échanges d'idées et à partager les expériences afin de mieux saisir les priorités et les opportunités de ce secteur.

Il est incontestable que la pêche artisanale joue un rôle social et économique de premier plan. Elle représente plus de 80 pour cent de la flotte de pêche, emploie au moins 60 pour cent des travailleurs directement engagés dans les activités de pêche à bord et contribue à environ 25 pour cent de la valeur totale des débarquements provenant des pêches de capture dans la région. La pêche artisanale offre l'un des meilleurs exemples d'utilisation durable des ressources: l'exploitation des ressources biologiques marines se déroule de manière à minimiser la dégradation de l'environnement tout en maximisant les bénéfices économiques et sociaux. Pourtant, un effort concerté est nécessaire pour faire en sorte que les meilleures pratiques deviennent des pratiques courantes.

Reconnaissant la nécessité de mener une action concertée en faveur du développement durable de la pêche artisanale, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche de l'Algérie a aimablement accepté d'accueillir cette conférence régionale dans l'optique de mobiliser un tel effort. Cet événement cadre avec le Plan «Aquapêche 2020», récemment lancé par l'Algérie à l'issue d'un processus de concertation nationale avec l'ensemble des acteurs et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la FAO. En accord avec les principes de croissance bleue, cette stratégie devrait également apporter une contribution déterminante à la promotion d'une pêche artisanale durable à l'échelon tant national que régional.

Les conclusions suivantes ont été formulées à partir des résultats de la conférence régionale, dans l'optique de préconiser des actions à l'appui en d'une pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire. Ces conclusions sont tout d'abord présentées sous la forme d'un ensemble de propositions générales et transversales puis regroupées suivant les cinq sessions thématiques de la conférence.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

L'importance de la Conférence régionale «Construire un avenir pour une pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire» a été reconnue, à la lumière des objectifs de développement durable des Nations Unies qui soulignent notamment la nécessité de fournir au secteur de la pêche artisanale un accès aux ressources marines et aux marchés. Les participants ont témoigné d'un très large soutien en faveur des objectifs de la conférence visant à susciter une prise de conscience, partager les savoirs et élaborer une stratégie future pour la promotion de ce secteur crucial de la pêche.

Les propositions générales suivantes ont notamment été formulées:

- Adapter à la région de la Méditerranée et de la mer Noire la mise en œuvre des Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PAD).
- Lancer une étude socio-économique approfondie à l'échelon régional en vue d'obtenir des données de référence précises, actualisées et complètes sur la valeur et l'impact économique de la pêche artisanale et fournir ainsi, à terme, des éléments utiles aux interventions politiques.
- Engager un vaste processus consultatif comprenant notamment le lancement d'un mécanisme pour une stratégie régionale en faveur du développement durable du secteur de la pêche artisanale ainsi que des actions spécifiques visant à développer une politique coordonnée en soutien à ce secteur. Mettre en œuvre pour cela une stratégie régionale commune s'appuyant sur les réseaux et les plateformes existants au niveau régional et s'assurer que tous les acteurs de la Méditerranée et de la mer Noire soient sur un pied d'égalité.
- Développer un programme régional ayant pour objectif de fournir un appui et une assistance technique, en particulier aux pays en développement, afin de renforcer leurs capacités relatives au secteur de la pêche artisanale.
- Procéder dans chaque pays, lorsque de besoin, à une analyse de la législation et des mécanismes institutionnels permettant d'assurer la pleine participation des artisans pêcheurs à toutes les activités permettant d'assurer le développement durable du secteur (activités connexes, cogestion, soutien financier, labellisation, traçabilité, droit à un travail décent, protection sociale, etc.).
- Renforcer la volonté politique d'investir dans la pêche artisanale en tant qu'instrument fondamental pour transformer la gestion des pêches, en particulier dans le contexte de l'initiative en faveur de la croissance bleue et de la mise en œuvre de la réforme de la politique commune de la pêche de l'Union

européenne. Il a été suggéré que les pays membres de la CGPM, la Commission européenne et la FAO assurent une conduite conjointe à cet égard (à savoir dans le cadre d'une manifestation de haut-niveau).

- Diffuser les conclusions de la Conférence régionale «Construire un avenir pour un pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire» dans le cadre de rencontres internationales pertinentes telles que les sessions annuelles de la CGPM, les sessions du Comité des pêches de la FAO (COFI) et autres réunions au sein de l'Union européenne (UE).

CONCLUSIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX PANELS

PANEL I – Soutenir le développement durable de la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire dans l’optique de la croissance bleue

La croissance bleue est un concept récent qui vise à créer un développement économique, environnemental et social durable dans le milieu aquatique. Étant donné que la pêche artisanale est un secteur dominant en Méditerranée et en mer Noire, elle aura nécessairement un rôle crucial à jouer dans la croissance bleue si l’exploitation des ressources halieutiques doit s’inscrire dans le cadre de cette stratégie.

À la lumière des discussions tenues au sein du panel, il est proposé de:

- Mettre au point des indicateurs pour mesurer l’impact économique et social de la pêche artisanale, en termes quantitatifs et qualitatifs. Plus précisément, les efforts ne devraient pas se limiter à estimer la valeur de la production de cette pêche ainsi que ses effets sur les communautés côtières en Méditerranée et en mer Noire, mais devraient également s’attacher à mesurer l’impact de la pêche artisanale sur des domaines connexes tels que la transformation du poisson et le tourisme. En outre, une analyse des interactions de la pêche artisanale avec d’autres secteurs, en particulier ceux pris en compte dans les stratégies de croissance bleue (à savoir les transports marins, le secteur pétrolier et gazier, le tourisme, etc.) est nécessaire afin de comprendre les effets économiques et sociaux à plus grande échelle de la pêche artisanale ainsi que les risques que ces autres secteurs pourraient poser pour les communautés de pêche artisanale.
- Analyser l’impact économique de la pêche artisanale dans différentes conditions d’exploitation en vue de déterminer les circonstances dans lesquelles la pêche artisanale pourrait générer un excédent susceptible d’être investi et permettre de mener des études afin d’estimer l’ampleur potentielle de cet excédent. De la même manière, les efforts devraient se concentrer sur l’identification de points de départ pour des interventions en matière de technologie, de gestion, de marketing et de politique, dans le but de contribuer à la mise en place des circonstances favorables mentionnées ci-dessus.
- Déterminer des paramètres appropriés – reconnaissant la nécessité d’établir une définition commune de la pêche artisanale – pour la classification de la « pêche artisanale » en Méditerranée et en mer Noire, en s’appuyant sur ses caractéristiques régionales pertinentes (ex: dimension des bateaux, engins utilisés, activités de pêche effectuées sans bateau, etc.) et en fonction des ressources exploitées.
- Diffuser des informations sur l’efficacité du Cadre de référence pour la collecte de données de la CGPM et promouvoir son efficacité en tant qu’outil pour la collecte de données sur la pêche artisanale. Fournir une assistance technique pour l’application pratique du DCRF en vue de la collecte de données harmonisées sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire
- Réaliser une étude théorique sur les systèmes de protection sociale et les législations nationales en vigueur et accessibles par les artisans pêcheurs dans les pays de la Méditerranée et de la mer Noire en vue de déterminer et promouvoir les options les plus performantes.
- Relever des interventions politiques qui facilitent la diversification des revenus et des moyens de subsistance des artisans pêcheurs. En particulier, il convient de déployer des efforts pour déterminer des opportunités transversales entre les secteurs de la pêche artisanale et de l’aquaculture à petite échelle
- Élaborer, en collaboration avec les membres de la CGPM, un programme pilote permettant de tester des modalités pour intégrer au mieux la pêche artisanale dans une approche en faveur de la croissance

bleue ainsi que dans les processus décisionnels d'autres secteurs où les activités liées à la croissance bleue pourraient avoir un impact sur la pêche artisanale.

PANEL II – Renforcer le rôle des parties prenantes dans le cadre des mécanismes de gestion et de cogestion

Compte tenu de l'existence d'exemples concrets démontrant l'efficacité de l'approche de cogestion pour résoudre les conflits tout en apportant des solutions innovantes dans la gestion de la pêche artisanale, des interventions clés susceptibles de créer les conditions propices à l'institutionnalisation de l'engagement des parties prenantes grâce à des schémas de cogestion ont été identifiées. Celles-ci portent principalement sur la nécessité d'investir davantage dans le renforcement des capacités, à l'échelon institutionnel comme à celui des organisations de pêcheurs, et d'améliorer la compréhension des structures institutionnelles et juridiques existantes prévoyant la participation des pêcheurs à la gestion des pêches. Le panel a souligné que, si la croissance bleue offre des opportunités importantes pour la pêche artisanale, ses effets dans d'autres secteurs peuvent aussi constituer un risque pour la cette pêche. Une meilleure organisation ainsi que des initiatives de cogestion sont nécessaires afin de se prémunir contre de tels risques.

À la lumière des discussions tenues au sein du panel, il est proposé de:

- Mener une analyse visant à évaluer les cadres juridiques nationaux et internationaux afin d'identifier des contextes institutionnels favorables à l'établissement de mécanismes de cogestion de la pêche artisanale et d'élaborer des normes générales encadrant l'engagement des pêcheurs et le respect des règles dans l'application de ces schémas.
- Formuler des directives portant sur les meilleures pratiques pour l'application des mécanismes de cogestion de la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire. De telles directives devraient être directement liées aux Directives PAD et fournir non seulement des indications sur le contexte institutionnel et législatif mais aussi des orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre de processus participatifs, de mécanismes et outils de cogestion, d'approches de suivi, contrôle et surveillance et d'indicateurs de suivi de l'efficacité des mesures de gestion.
- Fournir un appui aux processus de cogestion en vigueur en Méditerranée et favoriser l'engagement pour multiplier ces initiatives dans l'ensemble de la région. Il convient de mettre en place un programme régional reposant sur une structure institutionnelle solide, ainsi que sur les expériences et les partenariats existants, afin d'obtenir une vision à long terme des avantages potentiels que peut apporter la cogestion à la pêche artisanale à l'échelon régional.
- Cartographier les activités de pêche afin de fournir des informations pertinentes à intégrer aux processus de planification spatiale marine. De tels processus sont déterminants pour garantir aux artisans pêcheurs des droits d'utilisation des ressources et d'accès à celles-ci et assurer la subsistance et le développement durable des communautés qui dépendent de la pêche artisanale. La CGPM, au nom de ses membres, devrait préconiser la prise en compte de cette question à haut niveau avec la Commission européenne, et ce, en amont du processus de planification spatiale marine.
- Établir un programme de renforcement des capacités afin d'appuyer le rôle des acteurs dans la cogestion de la pêche artisanale et d'adapter ce programme en fonction des différents objectifs visés (institutions, administration des aires marines protégées, administrations locales, experts en sciences sociales et naturelles, société civile, artisans pêcheurs et autres utilisateurs des ressources).

PANEL III – Améliorer l’efficacité des aires marines protégées (AMP) en tant qu’instruments de gestion des pêches et examiner les avantages de la participation du secteur de la pêche artisanale

Reconnaissant les priorités socio-économiques et les enjeux environnementaux pour la gestion des écosystèmes marins, les aires marines protégées (AMP) représentent une solution potentielle pour aborder simultanément de multiples questions. En effet, une stratégie importante pour concilier les objectifs de conservation et de durabilité consiste à intégrer le secteur de la pêche artisanale aux décisions de gestion au sein et autour des AMP. Des mesures doivent être prises au niveau local et national en vue de parvenir à des accords internationaux et régionaux. De telles actions peuvent être réalisées par les décideurs, les gestionnaires d’AMP, les pêcheurs, les scientifiques et le secteur privé.

À la lumière des discussions tenues au sein du panel, il est proposé de:

- Adapter et tirer les enseignements des expériences réussies d’AMP comprenant des zones de pêche interdite et des zones de protection réglementées et impliquant les pêcheurs dans les décisions de gestion et les processus visant à assurer la sauvegarde des ressources sauvages tout en préservant les moyens de subsistance dont dépendent les artisans pêcheurs. Compte tenu des avantages socio-économiques obtenus par les artisans pêcheurs dans ce type d’AMP, les enseignements tirés de ces expériences pourraient fournir des indications sur la façon de soutenir les aspects économiques, sociaux et culturels de la profession. Favoriser la répétition de ces exemples réussis d’AMP nécessiterait un cadre juridique adéquat, une volonté politique ainsi que des moyens financiers et humains.
- Reproduire les exemples de collaboration efficace à l’échelon inter et intraministériel de la pêche artisanale qui démontrent la cogestion réussie de la pêche artisanale au sein et autour des AMP en travaillant « main dans la main ». Ces modèles d’intégration pourraient encourager des processus descendants et ascendants dans nombre de pays riverains pour assurer la durabilité future de la profession tout en fournissant des orientations techniques de nature internationale.
- Améliorer la gestion des AMP, y compris les AMP à usage multiple, en s’appuyant sur les connaissances scientifiques et le savoir traditionnel des pêcheurs, en impliquant les utilisateurs/acteurs concernés et en adoptant des approches adaptatives. À cette fin:
 - Ajuster la gestion à la lumière des résultats d’un suivi comparatif à long terme des caractéristiques biologiques, des effets écologiques de la pêche artisanale et des avantages socio-économiques au sein et en dehors des AMP ;
 - Élaborer, à partir de données biologiques et socio-économiques, des approches adaptatives et participatives pour des plans de gestion de la pêche artisanale au sein et autour des AMP, qui pourraient être formulés, mis en œuvre et revus conjointement par les professionnels des AMP et les pêcheurs ;
 - Adopter des réglementations visant à résoudre les utilisations conflictuelles des AMP susceptibles d’avoir un impact négatif pour la subsistance de la pêche artisanale, tout en tenant compte des objectifs de conservation.
 - Prendre en considération la gestion participative des conflits d’utilisation, spécifiquement ceux entre la pêche artisanale et la pêche de loisir, afin de créer un équilibre entre le développement durable de la pêche artisanale et, le cas échéant, celui du tourisme responsable, en vue d’atteindre des objectifs de conservation..
- Considérer les efforts de conservation, et les AMP en particulier, comme un investissement en capital naturel plutôt que comme une dépense publique. À ce titre, il convient de déployer des efforts afin

de protéger cet investissement contre les risques tels que les conflits entre diverses activités liées à la mer ainsi que la pollution terrestre.

- Sauvegarder le secteur de la pêche artisanale au sein et autour des AMP, y compris à travers la mise en place de coopératives et par des stratégies intégrées aux plans de développement formulés par les autorités locales fournissant une part de marché favorable à des pratiques de pêche responsables et durables.

PANEL IV – Promouvoir les chaînes de valeur de la pêche artisanale

La chaîne de valeur de la pêche artisanale est améliorée par un environnement favorable dans lequel les pêcheurs sont étroitement reliés aux autres acteurs locaux, notamment les institutions publiques et privées, voire les consommateurs. Cela permet la création de pôles économiques compétitifs à même de favoriser le développement des communautés côtières. De tels regroupements doivent être encouragés afin d'éliminer le plus d'obstacles intermédiaires possibles. Dans le cas de la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire, quatre domaines d'intervention pertinents ont été identifiés: la durabilité (y compris la gouvernance et les AMP), le marketing (aspects relatifs à la qualité), l'intégration intersectorielle et le développement d'infrastructures et de services (notamment l'accès aux marchés et au crédit).

À la lumière des discussions tenues au sein du panel, il est proposé de:

- Déterminer les meilleures pratiques pour la création de valeur, en particulier dans les domaines de l'étiquetage, la vente directe, la transformation, la diversification, l'intégration intersectorielle et la coordination verticale. D'autres études de cas devraient être réalisées afin d'examiner plus en détail ces meilleures pratiques et de promouvoir leur reproduction dans différents contextes en Méditerranée et en mer Noire.
- S'inspirer des exemples réussis de chaînes de valeur, notamment les cas de regroupement de différentes activités économiques côtières, pour déterminer les points de départ pour l'innovation et développer une meilleure compréhension du champ d'application de la coopération entre pêcheurs en matière de gestion des ressources et de marketing.
- Mettre en place un programme de renforcement des capacités destiné à promouvoir le rôle des parties prenantes dans la création de coopératives, l'élaboration d'accords avec des institutions publiques et privées et le développement de partenariats et de projets de développement côtier.
- Étudier et analyser de manière plus approfondies les aspects liés au crédit et aux institutions financières. Les institutions publiques devraient fournir les infrastructures et les services de base afin de promouvoir les chaînes de valeur et prévenir la faillite du marché. L'accès à la finance formelle est une question cruciale, qui englobe tant l'accès au crédit formel pour les dépenses de capital que le financement des opérations de pêche. Les infrastructures et les produits financiers peuvent être développés en partenariat avec les banques d'investissement à moyen et long terme. Les schémas de financement des chaînes de valeur (contrats de production, reçus de stockage) peuvent être appliqués, avec la participation de pêcheurs, commerçant et des autorités publiques.

PANEL V – Mettre en pratique les Directives PAD: le cas de la Méditerranée et de la mer Noire

Les Directives PAD sont un outil fondamental à la promotion des actions à l'appui de la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire. Ces directives abordent selon une approche globale les besoins des artisans pêcheurs et insistent sur la nécessité d'une action intersectorielle pour leur mise en œuvre. Le panel a déterminé les éléments clés pour l'opérationnalisation des principes des directives, dans le but de les adapter au contexte régional: i) cadres politiques et juridiques, ii) principales parties prenantes, iii) structures institutionnelles, iv) points de départ et v) collaboration avec d'autres initiatives. Le panel a reconnu l'importance d'actions à l'échelon local et le besoin d'une participation efficace des communautés de pêcheurs. Des évolutions positives ont déjà lieu dans la région à l'appui de la mise en œuvre des Directives PAD, notamment la mise en place d'organisations et de plateformes régionales telles que la Plateforme maghrébine de la pêche artisanale, la Plateforme méditerranéenne d'artisans pêcheurs (MedArtNet), l'organisation Low Impact Fishers of Europe (LIFE) et le Conseil consultatif de la Méditerranée (MEDAC) et l'élaboration de politiques et initiatives nationales (par ex. Aquapêche 2020 en Algérie, propositions de plan d'action national pour la pêche artisanale dans les pays de l'UE).

À la lumière des discussions tenues au sein du panel, il est proposé de:

- Mettre en place un Groupe de travail de la CGPM afin de faciliter la mise en œuvre des Directives PAD dans la zone d'application de la CGPM en élaborant des plans d'action nationaux et compte tenu des recommandations issues de manifestations pertinentes ainsi que des expériences existantes au sein de la région et au-delà de celle-ci.
- Renforcer la participation de la CGPM au sein des communautés de pêche artisanale en établissant un mécanisme visant à appuyer le développement organisationnel et convenir d'un mode opératoire pour instaurer une collaboration significative. En particulier, les travaux de la FAO sur la pêche artisanale devraient être pris en compte et des efforts spécifiques devraient être faits pour collaborer avec les organisations et les plateformes de pêche artisanale existantes et inclure les femmes et les groupes marginalisés dans une telle collaboration.
- Promouvoir, sans compromettre la durabilité de l'environnement, l'amélioration des conditions socio-économiques de la pêche artisanale, notamment en encourageant une diversification des moyens de subsistance, le cas échéant, et en souscrivant au principe de travail décent dans la pêche tel que défini par la Convention sur le travail dans la pêche (C188) de l'Organisation internationale du travail (OIT). En outre, la ratification de cette convention par les pays membres de la CGPM devrait être encouragée.
- Promouvoir et faciliter la mise en place d'un forum entre les associations de pêche artisanale des pays côtiers du nord et du sud de la Méditerranée, notamment dans le cadre de projets spécifiques financée par des membres de la CGPM ou par d'autres organismes internationaux, gouvernementaux ou non gouvernementaux.

REMERCIEMENTS

L'ensemble des participants de la conférence régionale ont témoigné leur satisfaction et leur gratitude au gouvernement de l'Algérie pour avoir accueilli cette manifestation, ainsi qu'aux co-organisateurs pour la préparation minutieuse de cette manifestation.